

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° No 283-08-1913 du 9 août 1913, promulguant

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 août 1913

Numéro JO
n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro
31 août 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côts Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 juillet 1913, portant approbation des décrets du 10 mat 1913 ouvrant des crédits supplémentaires au budget local exercice 1913 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 4er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 2 juillet 1913 portant approbation de l'ouverture de crédits supplémentaires de 8.000 fr. au

chapitre IV, art. 1 et de 6.815 fr. au

chapitre XIII, art. 4 du budget local pour l'exercice courant Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré Journal Officiel de la Colonie.

A.bonhoure